# 165456 - Les battements du cœur du fœtus signifient ils qu'il est doté d'une âme?

**question**

Je sais certainement que le fœtus ne possède une âme qu'après 120 jours de sa formation. Comment se fait il que son cœur bat après 8 ou 12 semaines du début de la grossesse d'après l'examen échographique? Comment ça?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Il faut distinguer ici entre deux types de vies: la vie végétative qui caractérise la matière inerte et le fait croitre et augmenter ou décroitre et mourir en raison de son inexistence. C'est une vie spéciale qui ne dépend pas de la présence d'une âme. A côté d'elle, existe la vie animale qui dépend de la présence d'une âme.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiya (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: il y a deux sortes de vies: la vie animale et la vie végétative. La première se caractérise par le sensibilité et le mouvement volontaire tandis que la seconde se caractérise parle fait de se nourrir et de croitre. Extrait de madjmou' al-Fatwa (21/98).

Si cela est clair, c'est la vie animale qui se caractérise par l'insufflationd'un esprit alors que la vie végétative ne nécessite pasl'insufflation d'un esprit.

Le fœtus mène une vie végétative car il croit , se nourrit et se meut involontairement à l'instar de certaines plantes tel le tournesol et comme l'éclosion des fleurs, etc. Une fois une âme lui est insufflé, il effectue les mouvementsvolontaires qui caractérisent la vie animale. Les mouvements involontaires reflètent la croissance du fœtusmais ne prouvent qu'il est doté d'une âme, contrairement aux mouvements volontaires quine se produisent qu'après la présence du l'âme

dans le corps.

Par ailleurs, il n' y a pas de rapport entre le battement du cœur et la divergence de vues qui opposent les ulémas au sujet du moment de l'insufflation del'âme dans le fœtus. Les battements du cœur comme au 22

e jour de la fécondation. Ceux qui s'opposent à l'avis de la majorité à propos du moment de l'insufflation de l'âme disent cela arrive à partir du 40e jour et suivants. Ceci confirme nos propos selon lesquels le battement du cœur fait partie des mouvements involontaires qui traduisent la croissance du fœtus mais n'impliquent pas la présence d'une âme. Les ulémas comme les médecins les mouvements volontaires comme la seule preuve de la vie du fœtus.

Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:si on dit: le fœtus non encore doté d'une âme est il sensible et capable d'effectuer des mouvements? On répond qu'il croit et se nourrità l'instar des plantes. Les mouvements qui entrent dans ce cadre ne sont pas volontaires. Quand l'âme lui est insufflée, sa sensibilité et sa volonté s'ajoutent à sa croissance par la nourriture. Extrait de Tibyanne fii aqsaam al-quor'an,P.218.

Ces propos d'Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) sont confirmés par les médecins contemporains. A ce propos, Docteur Muhammad Ali al-Barr (puisse Allah lui accorder Son assistance) dit: «le fœtus non encore animé effectue un mouvement lié à sa croissance et sa nourriture. Mieux, le cœur bat et entre en action depuis le 22

e jour de la fécondation. La circulation du sang commence à partir de cet instant. Pourtant aucun des ulémas de l'islam ne dit que l'âme existe en ce moment dans le fœtus. »

Ce qui nous intéresse ici est de confirmer que les jurisconsultesn'ont pas établi un lien entre l'apparition des reflexes et la présence d'une âme. Bien au contraire. Ils n'ont pas tiré des battements réguliers du cœur et de la circulation du sang dans le corps du fœtus une preuvede sa

possession d'une âme. Ils considèrent tout celaassimilable à l'état des plantes et de l'animal, ce qui ne constitue pas la preuve de l'insufflation de la vie. C'est une forte preuve qu'ils ne considèrent pas le début de la circulation sanguine comme un indice de la présence de l'âme. En effet, il peut y avoir une circulation sanguine parfaite et un cœur qui bat sans la présence d'une âme.

C'est exactement ce que disent les médecins puisque le cœur peut continuer de battre et la circulation sanguine de fonctionner grâce à l'aide de médicaments et d'appareils et à l'aide d'une pompe qui permet de souffler . Dans ce cas, on ne considère pas la personne comme vivante car elle est morte dès sa mort cérébrale attestée par la réunion d conditions déterminées qui permettent de diagnostiquer la mort cérébrale.» Extrait d'une recherche intitulée : quelle la différence entre la mort clinique et la mort légale?

Allah le sait mieux.